



## Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 15 septembre 2023 à 20h00

Convoqué le 11 septembre 2023, le Conseil municipal de Saint-Rémy-en-Comté s'est réuni en mairie, le vendredi 15 septembre 2023 à 20h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian PINOT.

Nombre de membres en exercice : 14

### **Présents :**

**MMES.** Magali BARDEY, Claude BOIGEY, Mireille CHARRIER, Aurélie KRUGER, Ghislaine VERNET,

et **MM.** Jean-Jacques CHASSARD, Pierre ECOFFET, Gérald FAVRET, Jérémy JEANNEREY, Patrick MANCASSOLA, Martial WALTER

### **Absent(es) ayant voté par procuration :**

Adeline VALOT qui a donné pouvoir à Martial WALTER, Philippe GUILLOT qui a donné pouvoir à Pierre ECOFFET.

**Secrétaire de Séance :** Pierre ECOFFET.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

### **Ordre du jour de la séance :**

1. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
2. Régularisation parcelles AB 305 et AB 306
3. Parcelles de bois ZD n°58, 59 et 131
4. Bail de location du garage de la maison verte
5. Bail de location de la maison des associations
6. Délimitations et ventes parcellaires « bouloie jolie » à Karl GLOMBITZA
7. Convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)
8. Délibérations modificatives de crédit budget communal et service Assainissement
9. Location de la maison verte
10. Droit de préemption parcelle ZB n°37
11. Conseils en énergie partagés : convention d'adhésion avec le SIED 70
12. Convention d'adhésion à la médecine préventive du centre de gestion de la Haute-Saône
13. Questions diverses

### **Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 23 juin 2023**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 23 juin 2023 est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance de la précédente réunion.

### **1. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité :**

- décide la création, à compter du 01/01/2023, d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **2. Régularisation parcelles AB 305 et AB 306**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A 13 voix pour et une personne ne participe pas au vote :**

- décide que la commune ne fait pas appliquer la servitude, de l'acte de vente signé le 4 mars 2014 avec M. Johan LALLEMAND ancien propriétaire, puis reportée dans l'acte de vente avec Madame Aurélie KRUGER, servitude qui prévoyait la reprise en possession par la Commune des parcelles cadastrées AB n° 305 et 306 en cas de non réalisation des travaux.

### 3. Parcelles de bois ZD n°58, 59 et 131

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité :**

- décide d'acquérir les parcelles cadastrées section ZD N°58, N°59 et N° 131, propriété de Monsieur François HUSSON, d'une surface totale de 1ha 10 ca, pour la somme de 8000€ ( huit mille euros),
- de confier le soin au Maire de signer les documents administratifs et actes nécessaires à la concrétisation de ces acquisitions.

### 4. Bail de location du garage de la maison verte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A 13 voix pour et une personne ne participe pas au vote**

- autorise le Maire à signer un bail commercial précaire, d'une durée d'un an, avec Monsieur Martial WALTER, gérant de l'entreprise « WALTER-SERVICES », pour la location de l'immeuble communal situé 3 rue Justin et Claude Perchot,
- fixe le loyer mensuel à 50 euros, pour cette première année.

### 5. Bail de location de la maison des associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A 13 voix pour et une personne ne participe pas au vote**

- autorise le Maire à signer un bail commercial précaire avec Madame Vanessa WALTER, pour la location de l'immeuble communal situé 1 rue Guy et Joseph Berthiot,
- fixe le montant du loyer mensuel à 15 euros jusqu'au transfert du local.

### 6. Délimitations et ventes parcellaires « bouloye jolie » à Karl GLOMBITZA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité :**

- décide de faire procéder au bornage des terrains des parcelles cadastrées section ZC n°64, n°65, n°66 et n°78 de « la Bouloye Jolie » par le cabinet de géomètres DELPLANQUE-MEUNIER de Luxeuil les bains,
- décide que Monsieur Karl-Friedrich GLOMBITZA remboursera la moitié des frais de géomètre à la Commune,
- fixe le prix de vente des terrains à 3000 € l'hectare,
- décide que le prix définitif de vente à Monsieur Karl-Friedrich GLOMBITZA sera précisé une fois la prestation de bornage du cabinet de géomètres effectuée.

### 7. Convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité :**

- autorise le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique (vague 3 – compte de l'exercice 2023).

### 8. Délibérations modificatives de crédit budget communal et service Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité :**

- approuve la décision modificative n°1 du budget communal et la décision modificative n°1 du budget assainissement.

### 9. Location de la maison verte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité :**

- décide d'annuler la délibération du 21 octobre 2022, relative à la location de l'immeuble communal sis 3 et 5 rue Justin et Claude Perchot,
- décide de ne plus procéder à la location de la partie habitation de cet immeuble communal, sis 5 rue Justin et Claude Perchot, aux particuliers et associations avec effet immédiat.

## 10. Droit de préemption parcelle ZB n°37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### A l'unanimité :

- décide d'exercer son droit de préemption pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZB n°37, d'une superficie de 42 ares 50 centiares, propriété de Monsieur Bruno LONGERON, au prix de vente de 10500 euros ( dix mille cinq cent euros),
- confie le soin au Maire de signer les documents administratifs et actes nécessaires à la concrétisation de cette acquisition.

## 11. Conseils en énergie partagés : convention d'adhésion avec le SIED 70

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### A l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention d'adhésion aux Conseils en Énergie partagés du SIED 70.

## 12. Convention d'adhésion à la médecine préventive du centre de gestion de la Haute-Saône

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### A l'unanimité :

- décide d'adhérer au service de Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, ou tout document utile afférent à ce dossier.

## 13. Questions diverses

Le coût des travaux de réhabilitation de la « maison verte » a été estimé à 216 600 € H.T.

Un architecte a été contacté afin d'entreprendre des travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Le Maire informe que le bac à verres a été déplacé en dessous de la salle des fêtes.

Comme évoqué lors d'une précédente réunion, un courrier a été envoyé à l'AHBFC afin que Patrick MANCASSOLA puisse intégrer le conseil d'administration.

Aurélien KRUGER demande s'il est possible de tailler des arbustes de la venelle qui gêne la circulation.

Les employés communaux vont s'en occuper.

Aurélien KRUGER s'interroge sur la possibilité d'installer au city-stade une arrivée d'eau

Mireille CHARRIER évoque des petits travaux à effectuer au city-stade : des dalles se décollent et la porte d'entrée bouge un peu. Les employés communaux vont s'en charger.

Le prochain bureau municipal se tiendra le jeudi 5 octobre à 14h00 et le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 13 octobre.

Christian PINOT et Pierre ECOFFET.